



Uccle le 14/05/2020

Courrier aux parents des écoles
communales d'Uccle

Service Education

DEPARTEMENT AFFAIRES EDUCATIVES

Votre correspondant : Dominique Albert

Tél. : 02/348.67.97

Courriel : dalbert@uccle.brussels

Chers parents,

Dès ce lundi 18 mai, les élèves de 6^{ème} primaire pourront reprendre le chemin de l'école à raison de 2 jours par semaine. Les élèves de 1^{ère} année pourront, quant à eux, reprendre les cours à raison de 1 jour par semaine à partir du 25 mai. Il est bien certain qu'en parallèle, le service de garderie reste d'application pour l'accueil des enfants au sein de chaque école.

Ce retour progressif est conditionné par des règles organisationnelles très strictes afin de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation édictées par le Conseil National de Sécurité et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous pouvons vous garantir que toutes les mesures de sécurité concrètes ont été mises en place, vérifiées dans chaque école par le Conseiller externe en Prévention et validées par ce dernier.

- Groupe de 10 enfants pris en charge par un seul enseignant ;
- Aménagement des classes dans le respect des distances (4m²/enfant + 8m²/enseignant) ;
- Place fixe en classe ;
- Port du masque obligatoire pour tous les adultes à l'intérieur de l'enceinte de l'école (cours de récréation comprises) ;
- Port du masque obligatoire pour les élèves de 6^{ème} année primaire ;
- Gestion des déplacements et des horaires afin d'éviter les regroupements ;
- Accès aux toilettes limité à un nombre restreint d'enfants simultanément ;
- Aération et nettoyage rigoureux des locaux ;
- Mise à disposition de savon, serviettes jetables, gel hydro-alcoolique, poubelles fermées et thermomètre frontal ;
- Ecartement immédiat en cas de symptômes et retour à l'école sur base d'une attestation médicale ;
- Organisation d'un local d'isolement ;

- Interdiction d'apporter des jouets, jeux, livres à l'école (à l'exception des fournitures scolaires) ;

La Commune a fourni les masques nécessaires à chaque membre du personnel. Chaque élève de 6ème année recevra également un masque en tissu double couche et un filtre qu'il devra donc porter et dont l'entretien reviendra à chacun. La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait fournir également un second masque.

En parallèle à ce dispositif, toutes les directions des écoles ont également travaillé sans compter pour organiser l'accueil des enfants dans le respect des règles générales et en fonction de la spécificité de leur établissement. Ces dispositifs ont également fait l'objet d'une validation. Il conviendra de respecter scrupuleusement les consignes qui vous seront communiquées par les directions des écoles (horaires, déplacements, groupes, ...).

A ce sujet, nous devons vous informer que les délégations syndicales imposent à l'ensemble des écoles de la Région Bruxelles-Capitale comme condition à la reprise des cours pour les élèves de 6ème et 1ère année, de créer des groupes d'enfants ("silos") qui seront pris systématiquement en charge par le même professeur. Ainsi, les classes seront réparties en 2 ou 3 groupes qui seront pris en charge par un enseignant spécifique. Nous sommes toutes et tous conscients qu'une partie des élèves ne retrouvera pas son titulaire mais nous pouvons garantir que la prise en charge de chaque groupe sera faite en parfaite collaboration entre les professeurs. Par ailleurs, cette mesure pourrait être assouplie, à terme, en fonction d'une évolution positive de la pandémie et sur base de consignes qui nous parviendront des autorités.

Comme nous avons déjà pu l'écrire précédemment, la situation exceptionnelle que nous vivons impose une gestion exceptionnelle. Il appartient donc à chaque parent d'établir l'opportunité d'un retour à l'école pour ses enfants et ce, en toute sérénité. Si la scolarité est obligatoire, les enfants qui ne seront pas présents ne seront pas sanctionnés et le suivi pédagogique sera assuré à distance.

Concernant les élèves de 2^{ème} année primaire, nous établirons ultérieurement si cette rentrée sera envisageable de manière sécurisée en date du 25 mai sur base de l'analyse de la situation réelle sur le terrain (personnel disponible, locaux accessibles, gestion des règles de distanciation, ...).

Enfin, nous rappelons que les règles générales du confinement sont toujours d'actualité pour les autres catégories d'élèves (classes maternelles, 2ème → 5ème année primaire) et que seuls les enfants des parents appartenant aux catégories du personnel dit prioritaire et des parents qui travaillent ou reprennent le travail suite aux nouvelles mesures décidées par le dernier Conseil National de Sécurité et qui n'ont pas de possibilité de faire garder leur enfant peuvent être inscrits à cette garderie.

- **Les réservations restent obligatoires et sont gérées directement par la direction de chaque école ;**
- La présence des enfants doit être la plus courte possible. Une souplesse d'accès aux garderies sera acceptée en termes d'horaires et en fonction des obligations professionnelles des parents ;
- Les parents doivent rester joignables en permanence et venir récupérer leur enfant rapidement si celui-ci présente des symptômes ;

- Horaire : de 7h00 à 18h30 ;
- Pas de repas chaud ;
- La garderie restera gratuite jusqu'au 30 juin.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition, ainsi que les directions des écoles, pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de croire, Chers Parents, à l'assurance de notre meilleure considération.

Philippe WARGNIES

Carine GOL-LESCOT

Boris DILLIES

Chef Département

Echevin de l'Enseignement

Bourgmestre